



CAHIER DES CHARGES

-

MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – OPÉRATION « ECO QUARTIER DE BELLEGARDE – PÔLE SCOLAIRE »

1. Contexte de la mission

La Ville de Labruguière projette d'implanter le nouveau pôle scolaire / restauration des enfants dans le quartier de Bellegarde et veut profiter de la construction de ce futur groupe scolaire pour réaménager l'ensemble de ce quartier. Une étude de faisabilité et d'aménagement a été conduite par la SEM 81 et le CAUE du Tarn en 2009 – 2010. Elle conclut à la pertinence de ce projet baptisé « l'école de demain ». Cette étude a également permis de poser les grands principes d'aménagement, de desserte et de fonctionnement urbain de ce nouveau quartier (lien pôle scolaire / quartiers résidentiels). Une mission portant sur la définition d'un programme d'aménagement urbain et d'un programme de travaux sur ce quartier a également été lancée. Cette dernière mission comprend 3 phases déclinées de la manière suivante :

- Phase 1 :
définition des principes d'aménagement et orientations au sein du quartier de Bellegarde et à l'échelle urbaine
- Phase 2 :
définition du programme d'aménagement urbain
- Phase 3 :
définition du programme des travaux (phasage et évaluation coûts)

2. Objectifs, contenus de la mission et résultats attendus

Compte-tenu de la complexité de cette opération et de son coût, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – conduite d'opération - est souhaitée par les élus de la Ville de Labruguière. Cette mission portera sur deux volets :

VOLET 1 - Mission de conseil sur l'organisation, le financement et le déroulement de l'opération ; propositions sur le choix de la stratégie à adopter par les élus et proposition sur les types de procédure à privilégier (marchés,...).

VOLET 2 – Mission de conseil et de coordination de l'ensemble de l'opération.

VOLET 1 - Erreur ! Signet non défini.

Ce premier volet sera décomposé en trois phases :

- **Phase 1 : Analyse du dossier et appréhension de la globalité de l'opération (ensemble des éléments d'études, nature des travaux à réaliser, phasage indicatif, évaluation des coûts, complexité de l'opération, respect des contraintes liées au calendrier scolaire,...)**

A partir de l'ensemble des éléments fournis par le maître d'ouvrage, complété par une ou plusieurs visites de terrain, rencontres avec différents intervenants, le cabinet d'études présentera aux élus les éléments clés de cette opération.

*Phase 1 – Résultats et documents livrables attendus :
Rapport récapitulatif des éléments importants et stratégiques de cette opération à bien prendre en compte pour son bon déroulement.*

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une présentation pour validation en comité technique.

- **Phase 2 : Proposition d'une ou plusieurs stratégies permettant d'assurer le bon déroulement de l'opération et son organisation**

A partir des éléments issus de la phase précédente, le cabinet d'études proposera une ou plusieurs stratégies d'actions permettant d'assurer le bon déroulement de l'opération et son organisation.

Pour chacune des propositions effectuées, le cabinet d'études en analysera les avantages et les inconvénients. Il précisera notamment si des incidences seront apportées en terme de coûts, de phasage ou de délais de réalisation et si d'autres types de conséquences sont à prendre en considération (techniques, juridiques ou financières).

Le cabinet d'études indiquera en conclusion de sa présentation la proposition qui lui semblera la plus adaptée à la situation et aux exigences de la Ville.

Phase 2 – Résultats et documents livrables attendus :

Un rapport détaillant les différentes stratégies proposées, leurs avantages et inconvénients ainsi que les raisons qui ont motivé la proposition de la stratégie la plus adaptée au contexte local et aux attentes de la Ville.

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une présentation pour validation en comité technique.

- **Phase 3 : Proposition sur les financements mobilisables et des types de procédure à privilégier (marchés,...)**

Sur la base des éléments précédents, le cabinet d'études précisera l'ensemble des financements à mobiliser et les types de procédure (marchés) à adopter pour mener à bien l'ensemble de cette opération.

Phase 3 – Résultats et documents livrables attendus :

Un rapport détaillant les financements mobilisables et les raisons qui justifient le choix des types de procédures (marchés, ...) à adopter.

A l'issue de cette présentation en comité technique, le cabinet d'études intégrera, le cas échéant, avant la restitution complète de cette étude au bureau municipal et au conseil municipal les modifications demandées par les membres du comité technique.

Une version (support informatique type diaporama et papier) de cette dernière version sera adressée à la Ville de Labruguière au moins 1 mois avant la date de réunion du Conseil Municipal.

Rendu définitif – Résultats et documents livrables attendus :

Le cabinet d'études produira également un rapport final compilant l'ensemble des éléments vus au cours des différentes phases de l'étude. Un exemplaire de ce rapport (incluant les diaporamas de présentation) sera remis sur support informatique au maître d'ouvrage. Ce rapport final sera également remis en deux exemplaires papier dont un reproductible.

VOLET 2 – Mission de conseil et de coordination de l'ensemble de l'opération

Au regard des éléments qui résulteront du premier volet, le cabinet d'études établira une proposition de méthode afin d'assurer la coordination pour la mise en œuvre de l'opération, à savoir :

- Aménagement de l'éco quartier,
- Construction du pôle scolaire.

Le cabinet d'études intégrera dans sa proposition forfaitaire la mission de coordination des maîtrises d'œuvre et informera le maître d'ouvrage de l'état d'avancement des chantiers. Il indiquera également si des défaillances sont constatées et proposera différentes actions à engager.

Il devra être le garant du bon déroulement de l'opération et du respect des délais.

Ce deuxième volet se décomposera en trois phases :

- **Phase 1 : Consultation et choix des maîtres d'œuvre**

Le cabinet d'études apportera son appui auprès du maître d'ouvrage pour le lancement des consultations et le choix des deux maîtrises d'œuvre (aménagement de l'éco quartier et construction du pôle scolaire).

- **Phase 2 : Début des travaux et coordination des chantiers**

Après validation des deux maîtrises d'œuvre par le maître d'ouvrage, le cabinet d'études proposera une méthode de travail ainsi qu'un calendrier prévisionnel des travaux permettant le bon déroulement de l'ensemble de l'opération. Cette méthode de travail et le planning prévisionnel des travaux aura préalablement été établi en accord avec les deux maîtrises d'œuvre et sera validé par le maître d'ouvrage.

Le cabinet d'études assurera également la coordination des travaux pendant toute la phase de chantier. Il informera le maître d'ouvrage de l'état d'avancement des chantiers. Il indiquera également si des défaillances sont constatées et proposera différentes actions à engager.

Il devra être le garant du bon déroulement de l'opération et du respect des délais.

- **Phase 3 : Réception définitive des travaux**

A la fin des travaux le cabinet d'études procédera à la vérification de l'état de finition des chantiers avant de proposer au maître d'ouvrage la réception définitive des travaux pour chacun des deux chantiers.

4. Organisation de la mission

La mission sera suivie par un comité technique composé de Monsieur AURIAC (Maire), Monsieur HORTALA (Maire-Adjoint), Madame GASC (Maire-Adjointe) et Madame GRIL (DGS).

- Volet 1 - Mission de conseil sur l'organisation, le financement et le déroulement de l'opération ; propositions sur le choix de la stratégie à adopter par les élus et proposition sur les types de procédure à privilégier (marchés, ...).

Le plan prévisionnel des réunions pour le premier volet est au minimum le suivant :

- une réunion de lancement,
- une réunion de travail à chaque phase,
- une réunion de validation définitive.

Le prestataire intégrera également dans sa proposition forfaitaire une présentation de l'étude au Bureau Municipal et au Conseil Municipal.

Soit au minimum 7 réunions. Le prestataire prendra en charge la rédaction des comptes rendus de réunion.

- Volet 2 – Mission de conseil et de coordination de l'ensemble de l'opération

Le plan prévisionnel des réunions pour le deuxième volet est au minimum le suivant :

- Phase 1 : trois réunions (préparation de la consultation, ouverture des plis et analyse des offres),
- Phase 2 : cette deuxième phase étant consacrée au suivi des chantiers, le cabinet d'études devra prévoir de tenir régulièrement informé le maître d'ouvrage de l'état d'avancement des travaux.
- Phase 3 : une réunion pour la réception définitive des travaux.

Soit au minimum 4 réunions. Le prestataire prendra en charge la rédaction des comptes rendus de réunion.

Calendrier :

La mission débutera à partir de décembre 2010 / janvier 2011, période à partir de laquelle interviendra le rendu de l'étude « Eco quartier de Bellegarde : définition d'un programme d'aménagement urbain et d'un programme de travaux ».

Le cabinet d'études mandaté pour la présente mission devra prévoir d'assister à cette réunion de restitution.

La mission s'achèvera lors de la réception définitive des travaux.

Durée et financement de l'étude :

La commande est passée à prix forfaitaire. Les prix sont réputés complets, non actualisables et non révisables.

Aucune avance ne pourra être demandée.

Pour le 1^{er} volet, le paiement sera effectué à hauteur de 60 % :

- 10 % à l'issue de la phase 1,
- 20 % à l'issue de la phase 2,
- 30 %, sera réglé à l'issue de la phase 3, après validation de l'ensemble des documents précisés dans le volet « résultats et documents livrables attendus » de chaque phase, et d'une facture en double exemplaire.

Pour le volet 2, le paiement sera effectué à hauteur de 40% :

- 10 % à l'issue de la phase 1,
- 10 % au démarrage de la phase 2,
- 20 %, sera réglé à l'issue de la phase 3, après validation de l'ensemble des documents précisés dans le volet « résultats et documents livrables attendus » de chaque phase, et d'une facture en double exemplaire.

5. Critères de sélection des offres

- Compétences du cabinet d'études : 15%
- Qualité de la proposition (méthode, stratégie, prospective) : 30 %
- Coût de l'étude : 30 %
- Références antérieures sur ce type de prestation : 15%
- Disponibilités et respect des délais : 10%

6. Formalisation des propositions

Le cabinet d'études fournira un document de candidature formulant sa proposition de prestation et indiquant :

- Les références et le CV du mandataire, chef de projet ;
- Les références et les CV des différents intervenants ;
- Une note méthodologique détaillée de la conduite de l'étude par phase, des outils d'expertises mobilisés... ;
- Les modalités techniques de présentation et de rendu de l'étude globale et par phase ;
- L'indication du calendrier par phase ;
- Une proposition du coût de l'étude et sa répartition par phase, comprenant la description des prestations détaillées en nombre de journées par classes de compétences et tarif journalier en fonction des phases d'études proposées ;
- Le coût par réunion supplémentaire.
- La mention du montant total de l'étude.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Labruguière.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel d'offres, prendre contact avec Caroline SVIRIDOFF 0563735066 ou Alexandre BOUISSET 0563733040.

Les propositions devront parvenir au plus tard **le vendredi 29 octobre 2010 avant 12 heures.**

Mairie de Labruguière
 A l'attention de Monsieur le Maire
 Place de l'Hôtel de Ville – BP 40029
 81290 LABRUGUIERE
 Tél : 05.63.73.30.30 / Fax : 05.63.73.30.31
 e-mail : urbanisme@ville-labruguiere.com
finances-marches@ville-labruguiere.com